

Le 21 mai 2013

Aux : Ministres des Affaires étrangères en Afrique

**Objet: La Société Civile Africaine appelle à une action pour répondre à la situation des droits de l'homme en Erythrée**

Excellences,

Nous, les représentants soussignés de la société civile africaine, présentons nos compliments et félicitations à l'occasion du 50<sup>ème</sup> anniversaire de l'Union Africaine et l'Organisation de l'Unité Africaine. Reflétant le thème général de l'année 2013 comme l'année du Panafricanisme et de la Renaissance Africaine, nous vous écrivons pour demander à l'Union Africaine de prendre des mesures urgentes pour répondre à la situation dramatique des violations généralisées et systématiques des droits de l'homme en Erythrée, en particulier dans le cadre du sous sous-thème de la commémoration de promouvoir la paix et la sécurité en Afrique.

Nous saluons avec appréciation l'adoption par consensus de la résolution A/HRC/RES/20/20 sur la situation des droits de l'homme en Erythrée lors de la 20<sup>ème</sup> session du Conseil des Droits de l'Homme de l'ONU en juillet 2012 sur la recommandation du Nigeria, de Djibouti et de la Somalie. Il est encourageant de voir une étape importante et positive dans l'avancement de la protection et la promotion des droits de l'homme pour le peuple érythréen émanant de membres du Groupe Africain. Le Rapporteur Spécial des Nations Unies sur l'Érythrée, dont le mandat a été établi par la résolution de juillet 2012 présentera un rapport mettant en lumière la situation des droits de l'homme en Erythrée en juin 2013.

Comme le rapport du Rapporteur Spécial va sans aucun doute le démontrer, la généralisation et systématisation des violations des droits de l'homme en Erythrée souligne la nécessité d'une action continue et urgente par l'Union Africaine. Les représentants du gouvernement ainsi que des journalistes indépendants, arrêtés arbitrairement en Septembre 2001, restent dès lors, soit en détention au secret ou sont morts. Des milliers d'Erythréens ont été arrêtés et emprisonnés sans inculpation ni jugement pendant des années pour simplement avoir critiqué le gouvernement, appartenir à ce que le gouvernement définit comme un groupe religieux «mauvais», ou refuser de se conformer au service national indéfini imposé à tous Erythréens âgés de plus de 18 ans. La torture, les arrestations, les meurtres et le travail forcé sont monnaie courante. Il n'y a aucune organisations de la société civile indépendantes ont l'autorisation d'opérer à l'intérieur de l'Erythrée et depuis 2001 il n'y a pas de médias nationaux indépendants.

Au niveau régional, le cas de l'Erythrée a été soulevé à plusieurs reprises à la Commission Africaine des Droits Humains et des Peuples qui a adopté en 2005 une résolution condamnant les violations des droits de l'homme en Erythrée. Dans deux décisions distinctes en 2003 et 2007, la Commission

a également constaté que le gouvernement viole les droits fondamentaux contenus dans la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et a exigé que des autorités gouvernementales détenues au secret depuis Septembre 2001 soient libérées (250/02 Liesbeth Zegveld et Mussie Ephrem contre l'Erythrée) et qu'au moins 18 journalistes qui ont été également détenu au secret aient accès à leurs avocats (275/03 Article 19 contre l'Erythrée). Bien que ces décisions aient été adoptées par l'Union Africaine, à ce jour l'Erythrée n'a fourni aucune réponse concrète ou agi pour les mettre en œuvre.

En cette année des commémorations du jubilé d'or, le peuple érythréen n'est pas libre pour célébrer avec le reste de l'Afrique. Pour que le message «Une Afrique pour la Prospérité et la Paix» ait un réel sens, nous croyons que le moment est venu pour l'Union Africaine et l'ensemble de ses Etats membres de démarrer un engagement durable sur la situation des droits de l'homme en Erythrée afin que ses habitants puissent bénéficier des droits et des libertés fondamentales consacrés dans la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples.

Au moment du Sommet de l'UA qui se tiendra à Addis-Abeba du 19 au 27 mai 2013, nous recommandons donc que l'Union Africaine et ses Etats membres:

- Encouragent le Gouvernement de l'Érythrée d'assurer la mise en œuvre effective des décisions de la CADHP sur l'Érythrée et de permettre l'accès au pays aux mécanismes spéciaux de la CADHP et du Conseil des Droits de l'Homme des Nations Unies;
- Soutiennent le renouvellement du mandat du Rapporteur Spécial de l'ONU sur la situation des droits de l'homme en Erythrée au Conseil des droits de l'homme en Juin 2013 ;
- Assurent la protection des réfugiés érythréens dans leurs Etats en conformité avec la Convention de l'OUA de 1969 régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique.

Nous vous prions, Excellences, d'accepter l'expression de nos sentiments les plus respectueux, et nous vous remercions pour votre attention à ces préoccupations. Nous restons à votre disposition pour de plus amples informations.

Organisations signataires:

1. Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture (ACAT-Burundi)
2. African Centre for Democracy and Human Rights Studies
3. African Centre for Justice and Peace Studies (ACJPS)
4. Arry Organisation for Human Rights and Development
5. ARTICLE 19 Eastern Africa
6. Arusha NGOs Network (ANGONET), Tanzania
7. Association des femmes juristes du Burundi (AFJB)

8. Association Nationale pour l'Alphabétisation et la Formation des Adultes (ANAFSA), Senegal
9. Base for Education Dissemination (BED), Tanzania
10. Cairo Institute for Human Rights Studies
11. Centre for Human Rights, University of Pretoria, South Africa
12. Centre Guinéen de Promotion et de Protection des Droits de l'Homme (CPDH)
13. Club Union Africaine Cote d'Ivoire
14. Coalition de la Société Civile pour le Monitoring Electoral (COSOME)
15. Coalition Ivoirienne des Défenseurs des Droits Humains (CIDDH)
16. East African Civil Society Organizations Forum (EACSOFF)
17. East and Horn of Africa Human Rights Defenders Project (EHAHRDP)
18. Eritreans for Human and Democratic Rights-UK (EHDR-UK)
19. Forum pour la Conscience et le développement (FOCODE)
20. Forum pour le Renforcement de la Société Civile (FORSC)
21. Foundation for Human Rights Initiative (FHRI)
22. Freedom and Roam Uganda
23. Human Rights Concern – Eritrea
24. Human Rights Awareness and Promotion Forum (HRAPF)- Uganda
25. Human Rights Institute of South Africa (HURISA)
26. Independent Medico Legal Unit (IMLU)
27. Institute for Human Rights and Development in Africa (IHRDA)
28. Kenyan Section of the International Commission of Jurists (ICJ Kenya)
29. Ligue des Droits de la Personne dans la Région des Grands Lacs (LDGL)
30. Malawi Law Society
31. The Multi-Environmental Society (MESO)-Tanzania
32. Mzeituni Foundation-Tanzania
33. Nazra for Feminist Studies
34. Release Eritrea
35. Réseau des Défenseurs des Droits Humains en Afrique Centrale (REDHAC)
36. Réseau de femmes défenseuses des droits humains (Togo)
37. Strategic Initiative for Women in the Horn of Africa (SIHA Network)
38. Tanzania Human Rights Defenders Coalition (THRDC)
39. West African Human Rights Defenders Network
40. Zimbabwe Exiles Forum

Individus:

1. Augustin Kounkinè Somé, Burkina Faso
2. Lilian Chenwi, Cameroon
3. Polycarp Ngufor Forkum, Cameroon
4. Adiam Woldeyohannes, Eritrea
5. Marian Atta-Boahene, Ghana
6. Mandala D. Mambulasa, Malawi

7. Joao Nhampossa, Mozambique
8. Hilary Ogbonna, Nigeria
9. Dejo Olowu, Nigeria
10. Mohammed Farah, Somaliland
11. Freda Apio, Uganda
12. Kitui Barbara, Uganda
13. Moses Karatunga, Uganda
14. Salima Namusoby, Uganda

Copie pour informations :

- Les Représentants Permanents auprès de l'Union Africaine
- Les Représentants Permanents des Etats Africains au sein du Conseil de Droits de l'Homme de l'ONU